



PRIX DES MASTERS 2026 - 16E ÉDITION

Publié le 22/10/2025

Le concours est ouvert à tous les étudiants inscrits en Master 2 dans une UFR, une Faculté de droit ou un IEP, et ayant rédigé un mémoire à caractère juridique et à vocation de recherche dont le thème est en lien avec la justice commerciale, notamment avec le droit commercial, le droit des affaires, le contentieux commercial, la création d'entreprise, la prévention ou le traitement des difficultés des entreprises, la procédure civile et commerciale, le droit des sociétés, les sûretés, le tribunal des activités économiques, la tenue des registres légaux et la LBC-FT.

Les étudiants souhaitant participer à cette 16e édition du concours doivent adresser au Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce leur mémoire par voie postale ou électronique, accompagné du formulaire de candidature complété, au plus tard le 30 avril 2026.

Les mémoires doivent avoir été soutenus au plus tard le 31 décembre 2025 devant une UFR, une faculté de droit ou un IEP.

Le lauréat se verra offrir un prix d'un montant de 2 000 € ainsi qu'un abonnement d'un an à une revue juridique.

L'ensemble des modalités de candidature figurent dans le règlement téléchargeable ci-dessous ou sur le site du Conseil national www.cngtc.fr

Téléchargez le règlement [ICI](#)

Télécharger le formulaire de candidature [ICI](#)

L'ensemble des informations relatives au concours sont disponibles sur le site www.cngtc.fr



Conseil National des Greffiers
des Tribunaux de Commerce

LE PRIX DES MASTERS

2026
16^{ème} EDITION

**GAGNEZ
2000€**

**VOUS ÊTES ÉTUDIANT
EN MASTER 2 DE DROIT ?**

Le Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce récompense le meilleur mémoire à caractère juridique et à vocation recherche soutenus avant le 31 décembre 2025, dont le thème est en relation avec la vie des affaires et plus particulièrement la justice commerciale.

EN PARTENARIAT AVEC :



**DÉPÔT DES MÉMOIRES
JUSQU'AU 30 AVRIL 2026**

INFORMATIONS ET RÈGLEMENT SUR :

www.cngtc.fr

**ENTREPRENEUR, SAUVEGARDE,
PROCÉDURES COLLECTIVES,
CONTENTIEUX COMMERCIAL,
INSOLVABILITÉ, PRÉVENTION,
RESTRUCTURATION, CRÉANCIERS,
OBLIGATIONS, REDRESSEMENT,
REGISTRES LÉGAUX ET LCB-FT,
TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**

•••

PHOTO : GREGORY LAVOIE / PHOTOLIA